



LE COLLÈGE DE FRANCE

■ Cinq siècles d'histoire et de modernité

Le Collège de France doit sa création à François I^{er} qui nomma en 1530 les premiers lecteurs royaux. Leur fonction était d'enseigner des disciplines qui ne se trouvaient pas à l'Université de Paris, qui avait alors le monopole de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, les anciens lecteurs royaux sont devenus 50 professeurs travaillant avec plusieurs centaines de chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs. Le Collège de France est organisé en chaires et en instituts qui couvrent un vaste ensemble de disciplines : mathématiques, sciences de la matière et du vivant, mais aussi histoire, sciences humaines, arts, économie...

Depuis l'origine, une disposition essentielle a maintenu la vigueur créatrice de cette communauté savante : les chaires ne sont pas permanentes. Lors de départs à la retraite, leur renouvellement se fait en fonction de nouveaux enjeux scientifiques et sociétaux. Les nouveaux membres sont élus par l'Assemblée des Professeurs : aucun grade universitaire n'est requis de celui qui se présente aux suffrages ; seules comptent l'importance et l'originalité de ses travaux.

Dans cette institution unique en France et dans le monde, recherche et enseignement sont profondément liés. Ici, depuis cinq siècles, le savoir a vocation à être enseigné à tous, au rythme des découvertes.



En savoir plus sur les activités du Collège de France : www.college-de-france.fr

UN LIEU UNIQUE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

■ Libre accès au savoir

Le Collège de France est un lieu ouvert à tous : les cours, colloques et conférences sont accessibles gratuitement, sans inscription préalable.

Son site Internet offre un très grand nombre de cours et colloques en audio et en vidéo. Où que vous soyez, en France et dans le monde, vous pouvez écouter les cours du Collège de France. Ses publications sont elles-aussi en accès libre en ligne.

■ Rayonnement international

Les professeurs du Collège de France sont régulièrement invités à donner des conférences dans les plus grandes universités. De même, chaque année, plus de 50 savants étrangers sont invités au Collège de France. Enfin, de nombreux jeunes chercheurs viennent du monde entier pour mener leurs recherches dans les bibliothèques et laboratoires de l'institution.

QUELQUES CHIFFRES

- 50 professeurs
- 350 chercheurs
- 10 Prix Nobel et 4 médailles Fields, notamment, dans l'histoire récente du Collège de France
- 30 000 auditeurs chaque année place Marcelin-Berthelot à Paris
- 700 000 visiteurs uniques sur le site Internet



COMPRENDRE LE PRÉSENT ET INVENTER DEMAIN

SOUTENEZ UNE RECHERCHE ENGAGÉE

Les professeurs du Collège de France et leurs équipes font avancer la recherche scientifique dans tous les domaines de la connaissance.

Étudier l'homme et son histoire permet de mieux comprendre le monde qui nous entoure, dans toute sa complexité. C'est ce à quoi s'attache depuis toujours le Collège de France, depuis l'étude des plus anciennes civilisations jusqu'à l'analyse des sociétés contemporaines, de la préhistoire à l'économie en passant par la littérature.

Les recherches en sciences exactes présentent elles-aussi un caractère exceptionnel avec l'exigence permanente d'être aux frontières : frontière entre recherche fondamentale et recherche appliquée, frontière entre science et société, frontières avec les autres disciplines.

350 chercheurs de talent sont ainsi mobilisés pour mener une recherche libre, novatrice et ambitieuse qui offre chaque jour une meilleure compréhension du monde et de nouveaux horizons en termes d'innovations et d'applications dans des domaines stratégiques pour notre avenir.



Fondation du Collège de France
11 place Marcelin-Berthelot
75005 Paris
Tél. 33(0)1 44 27 11 78
fondation@college-de-france.fr
www.fondation-cdf.fr



S'ENGAGER AUX COTÉS DE LA SCIENCE ET DU SAVOIR



FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

www.fondation-cdf.fr



**Chers Auditeurs,
chers Amis du Collège de France,**

Vous assistez régulièrement aux enseignements du Collège de France, vous participez à des colloques et à des conférences, vous téléchargez sur Internet des cours et des leçons inaugurales...

Vous avez ainsi la possibilité d'apprécier tout ce qui fait que le Collège de France est unique : l'excellence scientifique, la gratuité des cours, la pluralité des disciplines et le constant renouvellement des savoirs enseignés.

L'enseignement est la face visible d'une recherche d'excellence qui compte parmi les plus novatrices, reconnue sur le plan international. Maintenir la recherche au plus haut niveau nécessite des investissements de plus en plus élevés pour permettre à la France de conserver son avance scientifique dans des domaines stratégiques pour notre avenir. Il faut donc diversifier et amplifier les sources de financement. C'est pour cela que le Collège de France a créé une Fondation, pour se donner les moyens de ses ambitions et de ses missions.

Vous êtes attachés à la gratuité des cours, au savoir ainsi accessible à tous, au rayonnement international d'une recherche française libre, ambitieuse, indépendante? Manifestez votre soutien concret en faisant un don à la Fondation du Collège de France. Nous avons besoin de vous. Chaque contribution est précieuse.

Un grand merci !

Pr Alain Prochiantz
Administrateur du Collège de France
Titulaire de la chaire Processus morphogénétiques

Pr Marc Fontecave
Président de la Fondation du Collège de France
Titulaire de la chaire Chimie des Processus biologiques

POURQUOI FAIRE UN DON

■ Soutenir l'excellence de la recherche française

Nous sommes persuadés que la France dispose d'excellents scientifiques qui doivent être mis dans les meilleures conditions pour pouvoir exprimer tout leur potentiel.

La recherche au Collège de France progresse sans cesse. Cela nécessite des investissements importants notamment pour financer des laboratoires et des plateaux techniques, attirer et former les jeunes chercheurs qui feront la science de demain.

■ Les fonds privés permettent d'être plus réactifs

Les dons permettent de financer d'une manière souple et réactive les projets de recherche portés par les professeurs ou de créer de nouveaux enseignements afin de suivre, voire d'anticiper, les évolutions de la société. Ils sont les garants d'une recherche indépendante et ambitieuse.

DÉDUCTIONS FISCALES

Les dons en faveur de la Fondation du Collège de France sont déductibles de l'impôt :

- **Pour l'impôt sur le revenu** à hauteur de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Pour l'ISF** à hauteur de 75 % du don, plafonné à 50 000 €.

Vous recevrez à cet effet un reçu fiscal.

■ Élargir la diffusion des connaissances à tous les publics

Fidèle à ses valeurs et à sa mission première, le Collège de France s'investit année après année pour étendre la diffusion de ses enseignements auprès du plus grand nombre. Un site Internet riche de milliers de cours en vidéo ou en audio, l'organisation de cours et d'initiatives en région ou dans les zones plus défavorisées sont quelques-unes des actions que l'Institution souhaite renforcer avec le soutien de ses mécènes et de ses donateurs.

■ Manifester votre attachement

Donner au Collège de France, c'est faire partie d'une grande communauté curieuse, ouverte sur le monde et sur toutes les disciplines scientifiques. C'est manifester son attachement aux valeurs défendues par le Collège de France.

« Le Collège de France est par excellence le lieu où la recherche fondamentale, basée sur la pure curiosité, est mise en contact direct avec un vaste public qui en partage les valeurs et en comprend les enjeux. Il nous a donc semblé naturel de faire appel aux auditeurs et amis de notre institution qui peuvent en apprécier l'importance et l'intérêt. Nous avons besoin de votre soutien. »

Serge Haroche
Professeur émérite
Prix Nobel de Physique 2012

LES LEGS ET DONATIONS

La Fondation du Collège de France est habilitée à recevoir des legs (exonérés de droit de mutation et de succession) et des donations.

Acte de générosité au-delà de sa propre vie, acte d'espoir transmis aux générations à venir, le legs est essentiel au développement des grands projets de recherche du Collège de France.

La Fondation peut également recevoir des transmissions d'usufruit ou des assurances-vie.

Pour en savoir plus, vous pouvez demander notre brochure d'information en cochant la case sur le bon de soutien.

JE SOUTIENS

LE COLLÈGE DE FRANCE

Merci de compléter et de renvoyer ce bulletin avec votre don à :
Fondation du Collège de France
11 place Marcelin-Berthelot • 75005 Paris

■ Je fais un don de :

- 50 € 100 € 200 € 1 000 €
 Autre : €

Chèque à l'ordre de la Fondation du Collège de France.

Je peux aussi faire un **don en ligne** sur www.fondation-cdf.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

■ À titre indicatif :

- 350 donateurs qui apportent chacun 100 € permettent de :
 - financer un poste de jeune chercheur,
 - contribuer à un chantier de fouilles archéologiques,
 - numériser des documents anciens.
- Un don de 1 000 € aura pour vous un coût réel de 340 € après déduction fiscale.

Par ailleurs, je désire recevoir, sans engagement de ma part, votre brochure d'information sur les legs, donations et assurances-vie au bénéfice de la Fondation du Collège de France.

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous pouvez en vous adressant par écrit à notre siège social, avoir connaissance des informations vous concernant contenues dans notre fichier et demander leur rectification. Vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre adresse par des tiers.